

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 7 MARS 2017 A 20H30

PRESENTS: Mesdames Chantal CHAIX, M-Estelle GAUTHIER, Isabelle MORINEAUD, Angélique EULOGIE et Emilie DROUET,
Messieurs Martial BAILLE, René BESSON, Gilbert LOMBARD, Alain MARTINEZ, Christian TRABUC, Patrick RONIN, Lionel CRESPIY

ABSENT: M. Sébastien BONNEAU qui a donné pouvoir à Chantal CHAIX.

SECRETAIRE DE SEANCE : René BESSON

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 12 Janvier 2017 à l'unanimité.

Construction logements Le Mardaric – Convention CARSAT

Mme le Maire rappelle l'avancement du projet de construction des 4 logements T2 adaptés aux personnes à mobilité réduite au lieu-dit Le Mardaric. La Caisse d' Assurance Retraite et de la Santé au Travail Sud-Est (CARSAT) nous consent un prêt sans intérêts pour la somme de 126 658.56 € remboursable sur 20 ans.

A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Reprise commerce en restauration

Mme le Maire donne le compte-rendu de l'appel à candidature réalisé pour sélectionner un candidat à la reprise de l'activité en restauration du village. Cette procédure a été menée en collaboration avec la Chambre de commerce.

La commission communale d'appel d'offre réunie le 27/02/2017 a rencontré 4 candidats. A l'issue de ces entretiens elle a effectué un classement selon des critères prédéfinis et propose au conseil municipal de retenir la candidature de M. ROBERT Xavier.

Après délibération, le conseil municipal confirme la sélection de la commission d'appel d'offre et retient par 12 voix pour et une abstention la candidature de M. ROBERT.

CCJLVD – Refus transfert compétence PLUi

La loi ALUR prévoit le transfert systématique de la compétence PLU à l'organe intercommunal auquel appartient la commune au 27/03/2017 sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de l'intercommunalité s'y opposent.

Mme le maire propose au conseil de délibérer contre ce transfert de la compétence PLU à la Cté de Cnes Jabron Lure Vançon Durance considérant qu'il est plus rationnel de garder cette compétence au niveau communal.

Accord à l'unanimité.

Cession terrain NICOLA-LUZET à la Commune-Le Jas du Moine

Mme le Maire précise que les limites naturelles de la propriété de M. NICOLA François et Mme LUZET Virginie au lieu-dit Le Jas du Moine en bordure de la voie communale ne correspondent pas aux limites cadastrales, une partie de la voie est actuellement dans la propriété de M.NICOLA François et Mme LUZET Virginie.

Pour régulariser la situation, il est proposé une cession à la commune pour l'euro symbolique de 103 m2 correspondant à la parcelle ZB n° 249.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette cession à l'euro symbolique, précise que l'acte notarié sera signé en l'étude de Me VASTINE et que la commune prendra en charge les frais relatifs à cet acte et s'engage à réaliser les travaux de goudronnage sur la partie cédée.

Construction de 4 logements T2 adaptés PMR-Création d'un budget annexe et assujettissement à la TVA

Mme le Maire explique au conseil municipal que ce projet est bien avancé et que l'appel d'offre pourra prochainement être lancé. Elle précise que cette opération nécessite la création d'un budget annexe qui sera de droit assujetti à la TVA. Ces travaux ne sont pas éligibles au Fonds de compensation de la TVA ; ils seront soumis au taux normal de 20.00 % et la commune pourra récupérer la TVA tout au long du chantier. En fin d'opération, une livraison à soi-même est nécessaire et un reversement de 5.5 % de TVA aux services fiscaux est exigé.

Accord à l'unanimité.

Création de l'agence technique départementale 04

Le Conseil Départemental propose d'adhérer à l'agence technique départementale qui est en cours de création. Cette structure a pour vocation de répondre à nos besoins en matière de conseil, d'accompagnement et d'expertise dans les domaines de l'assainissement, de la voirie, des recherches de financements.

Cette adhésion aurait un coût annuel de 303.00 €.

Accord à l'unanimité.

Travaux de réhabilitation du restaurant et du logement

Mme le Maire précise qu'une consultation a été réalisée pour les travaux de mises aux normes à réaliser dans le local commercial et le logement à l'étage.

Après analyse des offres réceptionnées, le conseil à l'unanimité retient les entreprises suivantes :

- Menuiserie Gros (Menuiserie) – Entreprise Voutat (Cloisons-Peinture) – Entreprise Reynier (Carrelage) – Entreprise Jacques (Electricité) – Entreprise Domenge (Maçonnerie) et Entreprise Escuyer (Plomberie)

Montant total H.T. des travaux : 30 514.17 €.

Demande cession FODAC à Syndicat d'Electrification Sisteron

Le syndicat d'électrification de Sisteron sollicite la cession du droit à subvention au titre du FODAC du Conseil Départemental pour des travaux en matière d'éclairage public ou d'enfouissement du réseau Orange.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite garder son droit à subvention FODAC 2017 pour des travaux communaux.

Charte de soutien à l'activité économique de proximité avec la Chambre des Métiers

La Chambre des Métiers propose à la commune d'agir en faveur du développement et de la pérennité des entreprises en adhérant à la charte de soutien à l'activité économique de proximité.

Accord à l'unanimité.

Utilisation de la Halle et des sanitaires

Le conseil municipal décide à l'unanimité que l'utilisation de la halle extérieure et des sanitaires sera liée à la location de la salle polyvalente sans surcoût.

Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 22h30.